

Procès-verbal

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 11 février 2026, à 19 h, format hybride
Salle des Chevaliers de Colomb de Lac-Saint-Charles
1506, avenue du Lac-Saint-Charles

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Claudya Tremblay	Présidente
■ Bertrand Day	Administrateur
■ Véronique Hunter	Administratrice
■ Franz Gauthier	Administrateur
■ Roxanne Gaudreault	Administratrice
■ Heidi Chalifour	Trésorière
■ Sophie Gosselin	Vice-présidente

Autres présences

■ Marc Roussin	Conseiller du district électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile
■ Maxime Thibeault	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Marie-Claude Packwood	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes participent à l'assemblée.

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026 ■ 3.1 Suivis des résolutions	19 h 05
4. Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 35
5. Période de questions et commentaires du public	19 h 45
6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles ■ 6.1 80e anniversaire de Lac-Saint-Charles ■ 6.2 Zone scolaire Passerelle ■ 6.3 Zone scolaire Arc-en-ciel ■ 6.4 Position des Conseils de quartier au sein de la ville et communications	20 h 00
7. Correspondance et trésorerie ■ 7.1 État des revenus et dépenses ■ 7.2 Dépenses secrétariat ■ 7.3 Remboursements collations et rencontre de travail	20 h 30
8. Affaires internes 8.1 Préparation AGA	20 h 35
9. Varia	20 h 40
10. Levée de l'assemblée	20 h 45

1. Accueil et ouverture de l'assemblée

M^{me} Claudya Tremblay ouvre l'assemblée à 19h05.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour. On y ajoute un point au sujet de l'église de Lac-Saint-Charles.

Résolution CQLSC-26-CA-01

Sur proposition de M^{me} Claudya Tremblay , dûment appuyée par M^{me} Heidi Chalifour, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec modifications.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

M. Thibeault indique que les numéros de résolutions ne sont pas les bons, car nous sommes maintenant en 2026. À partir de ce soir, nous commencerons les résolutions 26-CA-XX.

Résolution CQLSC-26-CA-02

Sur proposition de M. Franz Gauthier, dûment appuyée par M^{me} Sophie Gosselin, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026 avec la mention au niveau des numéros de résolutions.

Adoptée à l'unanimité

3.1 Suivis des résolutions

M. Thibeault nous fait la lecture des réponses reçues.

Plan de gestion des embarcations nautiques (Résolution CQLSC 25-CA-27)

Nous travaillons toujours sur la version préliminaire du Plan de gestion des usages récréatifs du Lac-Saint-Charles et de la portion en amont de la rivière Saint-Charles. Le conseil de quartier sera informé de la tenue de la séance d'information, laquelle est envisagée pour le printemps.

Circulation lourde de transit (RÉSOLUTION 2025-CA-XX_CQLSC)

Bonjour, la signalisation relative au camionnage a récemment dû être temporairement révisée en raison du chantier du MTMD sur le pont de la rue Jacques-Bédard. Il est donc normal que des poids lourds aient eu à emprunter l'approche est de l'intersection Delage / Lac-Saint-Charles, alors que cette portion de la rue Delage leur est normalement interdite.

En matière de fluidité, nous ne pensons donc pas que la solution passe par une interdiction de transit de camionnage, car celle-ci serait sans effet. La branche est de l'intersection étant interdite aux poids lourds, on ne pourrait pas interdire la branche sud car les camions seraient alors coincés ; aucun transit ne semble par ailleurs possible par les approches nord et ouest de l'intersection.

Nous allons plutôt demander des comptages pour pouvoir analyser si le mode de gestion de l'intersection, par arrêts obligatoires à toutes les approches, est toujours approprié en fonction des débits véhiculaires actuels.

M. Thibeault reviendra vers le conseil lorsque le comptage sera fait. M^{me} Tremblay désire s'assurer que le comptage sera fait lors d'un moment approprié, tel qu'au début de la fermeture du pont au printemps.

Un complément d'information avait été demandé par le conseil de quartier pour connaître la définition d'un stationnement écologique, tel que proposé pour combler l'emplacement du jardin communautaire lorsqu'il sera déménagé.

M. Thibeault nous explique que c'est pour mettre en place des infrastructures qui permettent la perméabilité des sols. Généralement, ce sont des dalles alvéolées. M^{me} Tremblay demande si la partie de la résolution portait sur le fait que le conseil de quartier aimerait être consulté et M. Thibeault confirme que ça a été pris en compte.

Demande d'information parc de planches à roulettes CQLSC-2025-CA-59

Bonjour,

Nous avons bien pris connaissance de la résolution du conseil de quartier en regard du réaménagement d'une partie du parc Paul-Émile-Beaulieu (Résolution CQLSC-2025-CA-59) et vous remercions pour l'attention que vous portez à ce projet. Votre implication dans la vie de quartier est toujours appréciée et contribue à enrichir notre travail collectif.

Nous sommes bien conscients de l'état des équipements actuellement en place et du contexte particulier que vivent les jeunes du secteur. Ces réalités demeurent importantes pour nous et sont prises en considération dans nos réflexions. Cependant, en considération de la planification décennale d'immobilisations (PDI 2026-2035) adoptée, ce projet a été reporté. Dans l'état actuel, il n'est pas possible de tenir un suivi plus détaillé ou une présentation, car nous ne disposons pas de nouveaux éléments confirmés à partager. Dès que le contexte permettra de clarifier l'avenir du projet, nous communiquerons avec vous afin de poursuivre nos échanges dans les meilleures conditions.

Nous souhaitons également souligner que le projet majeur d'aménagement du terrain de soccer à surface synthétique et de la relocalisation des terrains de tennis dans ce même parc devrait être terminé au printemps prochain. Cette amélioration importante de l'offre sportive du parc permettra aux jeunes et moins jeunes du quartier de profiter d'installations modernes et adaptées à leurs besoins, ce qui contribuera à leur mieux-être et à la vitalité du milieu.

Pour ce qui est de la relocalisation du jardin communautaire du Centre écologique Léopold-E.-Beaulieu vers le parc Paul-Émile-Beaulieu, sachez que cette relocalisation est prévue au cours de l'année 2026. Le jardin communautaire sera implanté à l'est des nouveaux terrains de tennis.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

M^{me} Gosselin veut s'assurer que la ville a bien compris que c'est sur la nouvelle vocation de l'espace qu'occupent présentement les jardins communautaires que le conseil de quartier veut être consulté et non sur le déménagement de ceux-ci. En bref, c'est l'option du stationnement qui est remise en question.

Comme la ville est à l'étape de conception, M. Roussin pense qu'il est trop tard pour être consulté. M. Thibeault confirme qu'ils en sont à l'étape de conception des plans et

devis, ce qui veut dire que l'usage de l'espace est déjà déterminé. M^{me} Gosselin trouve que c'est prématuré, étant donné que le plan de gestion des embarcations nautiques n'est toujours pas sorti. M. Roussin invite le conseil à déposer des suggestions de bonifications pour le projet.

M^{me} Tremblay aimerait avoir une présentation du PDI. Une demande avait déjà été faite par le passé et la présentation n'a jamais eu lieu. M. Thibeault fera le suivi.

M^{me} Hunter a fait une demande d'accès à l'information au service du 311 afin de connaître le nombre de demandes faites en lien avec l'amélioration du parc de planche à roulettes pour le secteur du centre Paul-Émile Beaulieu et du parc des Eaux-Fraîches.

M. Thibeault nous indique que le projet de faire un parc dans le secteur du parc Krieghoff est toujours d'actualité.

M^{me} Tremblay demande que la présentation sur le plan d'aménagement du parc Paul-Émile Beaulieu soit partagée au conseil.

4. Période d'information du membre du conseil municipal

M. Roussin remercie les citoyens d'avoir participé à la séance du conseil de ville de janvier. Ils ont déposé un avis de motion sans préavis, entériné par les 21 membres du conseil de ville, incluant le Maire Marchand, demandant d'accélérer le processus de réouverture du centre Paul-Émile-Beaulieu. La ville s'engage à une réouverture partielle pour 2027 possiblement 2026. Ils s'engagent à avoir des locaux disponibles aux environs, tel que les écoles du quartier pour le Programme Vacances Été.

Un nouvel état de la situation sera fait à la prochaine rencontre.

M. Roussin va poser la question à savoir si la piscine sera ouverte cet été. M^{me} Hunter a déjà posé la question à M. Éric Courtemanche Baril, responsable des infrastructures. M. Courtemanche Baril va revenir avec la réponse pour la piscine. M^{me} Hunter a aussi demandé à ce qu'un membre de la Table de partenaires siège sur le comité pour la réouverture du centre Paul-Émile Beaulieu.

5. Période de questions et commentaires du public

Une citoyenne demande si nos patinoires sont en danger de fermeture. M. Roussin affirme que les patinoires sont sous étude pour de possibles fermetures. La citoyenne demande ce qu'on peut faire pour garder nos patinoires ouvertes. Dans certains secteurs de la ville, ce sont les écoles qui mettent la pression pour garder les patinoires ouvertes, car il s'en servent pour les cours d'éducation physique, donc M. Roussin suggère de faire appel à celles-ci. Une pétition pourrait aussi être enclenchée.

M^{me} Hunter ajoute qu'elle est allée voir la patinoire au centre PEB et qu'elle remercie la ville pour un si bel entretien de celle-ci.

6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

6.1 80e anniversaire de Lac-Saint-Charles

M^{me} Tremblay rappelle que la date de l'assemblée du mois d'avril a été changée pour le mardi 14 avril, étant donné que la date originale de la séance était la journée même du 80e anniversaire de Lac-Saint-Charles. L'assemblée générale annuelle a aussi lieu durant cette séance. Le conseil prévoit célébrer cet anniversaire avec un gâteau et des tirages.

Une citoyenne encourage les gens présents à en parler pour que le plus de monde soit présent pour célébrer l'anniversaire de Lac-Saint-Charles. Des activités auront lieu à l'Espace du lac durant l'été pour célébrer cet anniversaire.

Résolution CQLSC-26-CA-03

Sur proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M^{me} Roxanne Gaudreault, il est résolu de pré autoriser une dépense de 300\$ pour l'achat d'un gâteau, autres collations spéciales et autres nécessités pour souligner le 80e anniversaire de Lac-Saint-Charles, lors de l'assemblée du 14 avril.

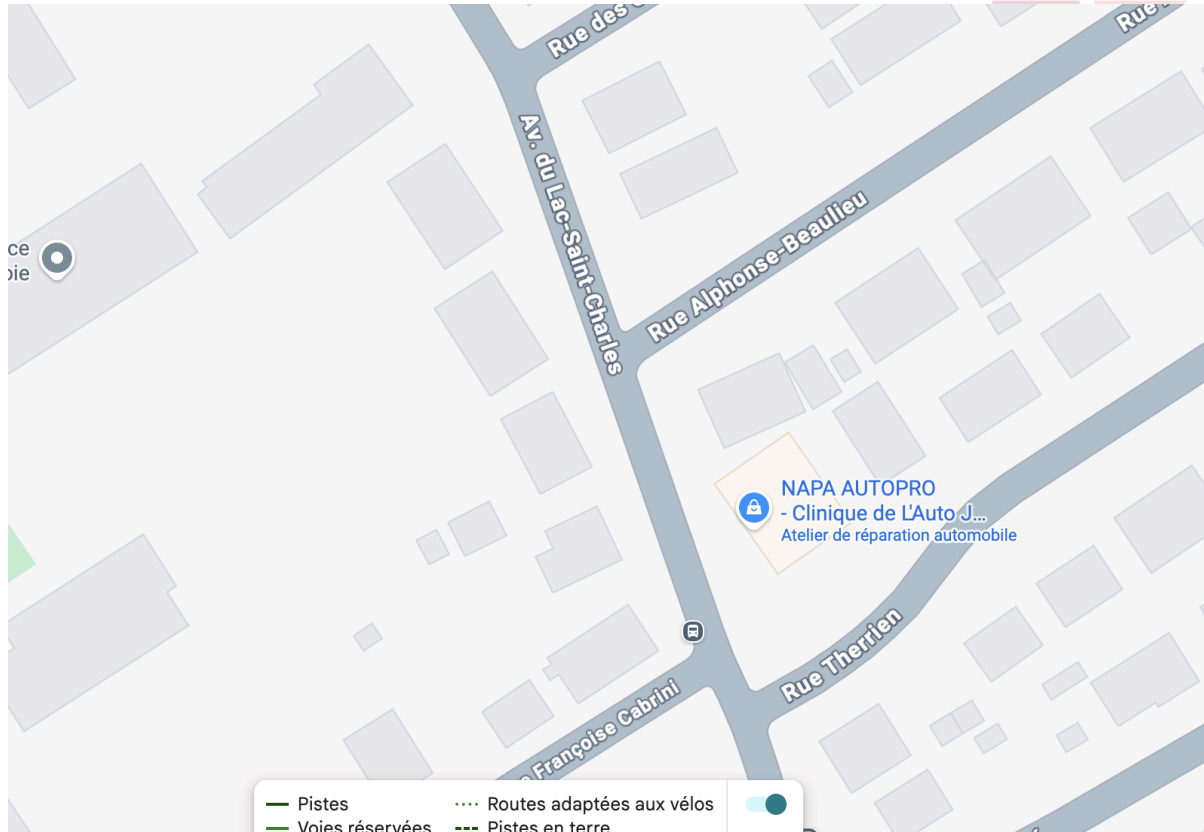
Adoptée à l'unanimité

6.2 Zone scolaire Passerelle

Résolution CQLSC-26-CA-04

CONSIDÉRANT que plusieurs enfants se rendent à l'école de la Passerelle à pied en provenance du côté ouest de l'avenue du Lac St-Charles dû aux résidences familiales et à l'immeuble logeant plusieurs familles avec enfants d'âge scolaire;

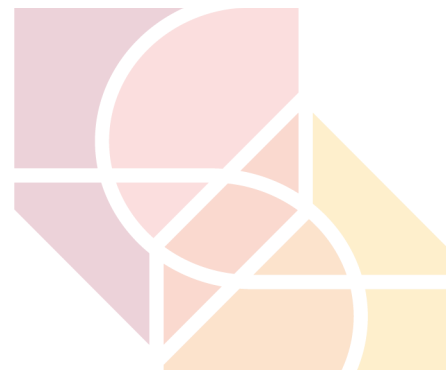
CONSIDÉRANT l'absence de passage piéton pour sécuriser la traversée piétonnière de l'avenue du Lac Saint-Charles entre les rues des Couventines et la rue Therrien (voir photo ci-dessous);



CONSIDÉRANT que la limitation de vitesse de cette portion de l'avenue du Lac-Saint-Charles est à 50 km/h malgré la proximité de l'école primaire de la Passerelle;

CONSIDÉRANT que la sécurisation des zones scolaires est un sujet fréquemment soulevé par les citoyens dans les séances du Conseil de quartier et qu'une citoyenne questionnait le fait que ce tronçon ne soit pas une zone scolaire lors de l'assemblée du 14 janvier 2026;

Sur proposition de M^{me} Claudya Tremblay et dûment appuyée par M^{me} Sophie Gosselin, IL EST RÉSOLU de suggérer à la Ville de Québec d'analyser les déplacements piétonniers des enfants fréquentant l'école de la Passerelle et ainsi d'évaluer les optimisations qui pourraient être apportées afin de sécuriser et faciliter la traversée de l'avenue du Lac Saint-Charles entre les rues Delage et Thérien. Notamment, il nous apparaît pertinent de réviser la limite de vitesse et considérer une vitesse adaptative ou d'ajouter un ou des passages piétons.



6.3 Zone scolaire Arc-en-ciel

Résolution CQLSC-26-CA-05

CONSIDÉRANT que le boulevard de la Colline est un axe routier très achalandé, particulièrement aux heures de pointe, et que la vitesse automobile y est fréquemment élevée;

CONSIDÉRANT que ce boulevard traverse un secteur majoritairement résidentiel et qu'une école se situe à proximité, générant des déplacements quotidiens d'enfants et de familles;

CONSIDÉRANT que de nombreux enfants et citoyens du secteur se déplacent à pied ou à vélo pour se rendre à l'école, aux services et aux espaces publics;

CONSIDÉRANT l'importance, reconnue par la Ville de Québec, de favoriser les déplacements actifs et sécuritaires, notamment chez les jeunes, et que ces modes de déplacement contribuent par ailleurs à soulager la circulation routière à proximité des écoles, dont l'école Arc-en-ciel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec s'est engagée, notamment, par sa Vision Zéro et ses politiques en matière de mobilité durable et de sécurité routière, à réduire les risques d'accidents, à protéger les usagers vulnérables et à améliorer la sécurité aux abords des écoles;

CONSIDÉRANT que la traversée du boulevard de la Colline, notamment mais non exclusivement, entre les rues des Bosquets et des Eaux-Fraîches, est perçue comme peu sécuritaire par de nombreux citoyens et suscite des inquiétudes récurrentes chez les parents;

CONSIDÉRANT que l'aménagement actuel ne semble pas pleinement adapté à la cohabitation sécuritaire entre les automobilistes, les piétons et les cyclistes;

Sur proposition de M^{me} Sophie Gosselin et dûment appuyée par M^{me} Heidi Chalifour, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Lac-Saint-Charles demande à la Ville de Québec d'évaluer les différentes possibilités visant à réduire la vitesse automobile sur le boulevard de la Colline et à sécuriser la traversée de ce boulevard pour les piétons et les cyclistes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette évaluation ne soit pas limitée à un tronçon précis, mais qu'elle considère l'ensemble des secteurs problématiques du boulevard;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE la Ville de Québec explore, parmi d'autres avenues possibles et sans s'y limiter, la mise en place d'un corridor scolaire avec une

limite de vitesse réduite à 30 km/h, ou toute autre mesure d'aménagement, de signalisation ou d'apaisement de la circulation permettant de répondre efficacement aux enjeux de sécurité et de mobilité dans ce secteur.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Position des Conseils de Quartier au sein de la ville et communications

M. Gauthier mentionne que l'incendie du PEB a rappelé l'importance des communications entre la ville et les citoyens. Il y a eu plusieurs versions concernant la date de réouverture et les causes de l'incendie. Selon le conseil, c'est le travail de la ville de mettre fin à ces mauvaises informations et de prendre position en envoyant un représentant de la ville au Conseil de quartier pour présenter l'état de la situation. Une présentation devrait aussi être faite à la Table des partenaires de Lac-Saint-Charles afin d'informer tous les organismes touchés par les projets en cours et à venir. On aimerait que la ville prenne l'habitude de venir présenter chaque projet via ces deux instances.

Une résolution est en cours de rédaction, mais M. Thibeault pense qu'on doit la clarifier. Il rappelle que c'est un des rôles de M. Roussin de tenir informés le conseil et les organismes de nouveaux développements dans des dossiers en cours et de demander à la ville d'informer le conseil de quartier.

M^{me} Hunter se demande comment faire pour savoir que des discussions ont lieu sur le sujet. Elle a fait le tour des procès-verbaux des conseils de ville et des conseils d'arrondissement et, aucune fois, il est mentionné le dossier du centre communautaire PEB. M. Roussin indique que c'est lors des rencontres internes du conseil exécutif et de la direction générale que cela se discute.

M. Roussin affirme que 90% des décisions de la ville, il les apprend dans les journaux malgré qu'il soit élu de Lac-Saint-Charles et président du conseil d'arrondissement.

M. Roussin suggère de demander un état de situation mensuel pour le centre PEB ou pour tout autre projet majeur.

M^{me} Gaudreault suggère de demander un postmortem entre la ville, le conseil de quartier et les organismes pour que la ville nous écoute sur comment la situation s'est vécue, comment les deux instances auraient voulu être consultées, comment on aurait voulu recevoir les communications, pour qu'ensuite des outils de communications puissent être établis et même élargis aux autres conseils de quartier. Pour maximiser les chances d'avoir une réponse adéquate, qui mène à des actions concrètes, le conseil va retravailler la résolution en rencontre de travail.

M^{me} Hunter demande à M. Roussin quel serait son rôle pour améliorer les communications entre la ville et le conseil de quartier. M. Roussin indique que 90% des décisions de la ville il les apprend dans les journaux malgré qu'il soit élu de Lac-Saint-Charles et président du conseil d'arrondissement.

7. Correspondance et trésorerie

M. Thibeault indique que la reddition de compte pour le projet de Biodiversité de l'an passé est manquante.

7.1 État des revenus et des dépenses

7.2 Dépense secrétariat

Résolution CQLSC-26-CA-06

Sur proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M^{me} Claudya Tremblay, il est résolu d'entériner le paiement de 125\$ à M^{me} Marie-Claude Packwood pour la rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Remboursement collations et rencontre de travail

Résolution CQLSC-26-CA-07

Sur une proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M^{me} Véronique Hunter, il est résolu de rembourser le montant de 26.24\$ à M^{me} Roxanne Gaudreault pour l'achat de collations lors de la rencontre de ce soir.

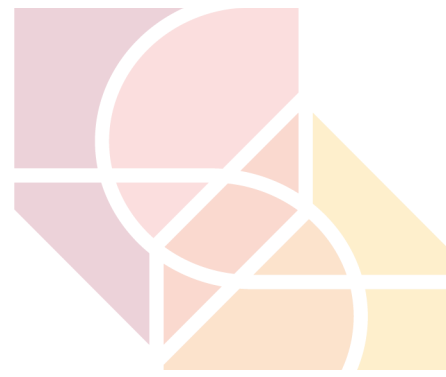
Adoptée à l'unanimité

Résolution CQLSC-26-CA-08

Sur une proposition de M^{me} Heidi Chalifour, dûment appuyée par M^{me} Claudya Tremblay, il est résolu de rembourser le montant de 131.22\$ à M^{me} Roxanne Gaudreault pour l'achat de collations lors de la dernière rencontre de travail des membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité

M. Thibeault rappelle qu'il y a eu une formation sur l'urbanisme offerte aux membres des conseils de quartier de la ville de Québec et que l'enregistrement est disponible.



8. Affaires internes

8.1 Préparation AGA

Par les années passées, chaque conseil de quartier avait un dépliant pour annoncer son assemblée générale annuelle. Dorénavant, plusieurs conseils de quartier seront regroupés dans un même dépliant. Cette décision a pour but de miser sur les réseaux sociaux en lien avec la nouvelle image de marque. La date limite pour remettre son texte est ajustée au conseil qui a son AGA en premier, soit le 3 mars 2026.

Voici les postes à combler: 3 postes femmes, 2 postes hommes et 2 postes neutres. Cette année M^{me} Roxanne Gaudreault, M^{me} Heidi Chalifour, M^{me} Claudya Tremblay et M^{me} Sophie Gosselin sont en élection.

Le formulaire est disponible en ligne pour déposer une candidature. Le candidat doit aller chercher dix signatures de citoyens du quartier de Lac-Saint-Charles.

9. Varia

Robert Morin qui en 2024 fut récipiendaire du Méritas Suzanne Brûlotte, qui est décerné par Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'Écologie du Québec (FSHEQ), pour la contribution à l'ornithologie au niveau provincial. nous explique qu'il y a deux ans, il a communiqué avec M^{me} Asselin à la ville de Québec afin de demander de planter des arbres qui sont bons pour les oiseaux, entre autres l'emblème aviaire de la ville de Québec, le cardinal rouge. Il a mis à jour une base de données. Il aimerait que le conseil de quartier demande à la ville d'utiliser cette base de données pour déterminer les meilleurs arbres à planter pour attirer les oiseaux afin de favoriser la biodiversité. Le conseil de quartier va travailler une résolution à ce sujet et la présenter à la prochaine rencontre.

Mise au point au sujet de l'église faite par M^{me} Hunter.

Une rencontre publique a eu lieu le 24 novembre 2025 à l'église Sainte-Françoise-Cabrini. Lors de cette rencontre, les administrateurs de l'Église ont dévoilé l'intention de la vendre. Le 8 janvier 2026 un petit comité s'est réuni avec l'Assemblée de fabrique et administrateur de la paroisse Bon Pasteur pour essayer de sauver l'Église. Le 22 janvier 2026, l'Assemblée de fabrique a diffusé leur résolution pour aller de l'avant avec l'offre sur la table de la part des Immeubles populaires, à moins d'une offre d'une autre d'ici le 20 février 2026. La désacralisation de l'Église se ferait autour du mois de juillet 2026. Une rencontre du conseil d'arrondissement a lieu le

16 février 2026 et elle y présentera certains enjeux dont celui de ne plus avoir accès aux stationnement.

M^{me} Hunter a fait une demande d'accès à l'information pour avoir des précisions au sujet du nombre de stationnements nécessaires pour construire un immeuble à logements.

M. Roussin rappelle que la vente est conditionnelle à l'acceptation de la ville, qui doit passer par un changement de zonage, qui mène obligatoirement à un processus référendaire. Il croit que le zonage est régi par l'ancien règlement RAVQ 1349, maintenant remplacé par le RAVQ 1608.

Il y aurait possibilité qu' une fois par mois, la messe se tienne dans la salle des Chevaliers de Colomb de Lac-Saint-Charles.

M. Thibeault fait un suivi suite à la demande d'utilisation des fonds résiduels d'un projet d'initiative citoyenne, en l'occurrence le frigo communautaire.

Voici la réponse:

Le conseil de quartier dispose donc de deux options :

- 1. Demander à l'organisme de lui retourner les fonds qui seront ajoutés à votre budget de fonctionnement ;*
- 2. Autoriser, en adoptant une résolution, l'organisme à utiliser le reste des fonds pour l'entretien et l'achat de matériel. Cette dépense me paraît justifiée, compte tenu de la vocation rassembleuse de l'organisme visant à lutter contre l'insécurité alimentaire.*

Un citoyen fait part à M. Roussin de la problématique concernant la sécurité des piétons sur la chemin de la Grande-Ligne. Le conseil rappelle que plusieurs résolutions ont déjà été faites pour différentes sections de la Grande-Ligne pour ajouter des trottoirs. Le conseil de quartier est déjà au courant de la problématique, ils sont en collecte d'informations et une résolution est en cours de rédaction à ce sujet.

Un citoyen demande s'il est véridique que le bureau d'arrondissement du Lac-Saint-Charles situé au Centre culturel Georges-Dor sera fermé. M. Roussin informe qu'il a observé que personne n'utilise les espaces. Le comptoir des paiements sera effectivement fermé, mais pas les bureaux des élus.

10. Fin de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 00.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Marie-Claude Packwood et révisé par M^{me} Claudya Tremblay.



Conseil de quartier **Lac-Saint-Charles**

M^{me} Claudya Tremblay, présidente M^{me} Marie-Claude Packwood, secrétaire de soutien

